



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 21 Mars 2018

L'An Deux Mil Dix-huit, le Mercredi 21 du mois de Mars à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 12 Mars 2018, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

Etaiet réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

- Mme Béatrice BLANCO, M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, Adjoints

- Mme Nicole ROHMER, M. Gilles GIRAUDON, M. Sébastien BONNEFOI, M. Michel DURAND, M. Michel PEATIER, Mme Michelle BROSSIER, M. Alain PERRIN, Mme Nathalie BARBIER, Mme Laura LANCRY-FORESTIER, Mme Brigitte DEVEAUX **Conseillers Municipaux**

Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :

Procuratior(s) :

- Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS donne pouvoir à Mme Béatrice BLANCO

Secrétaire de séance :

Mme Laura LANCRY-FORESTIER

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 Janvier 2018
- Décisions du Maire

FINANCES

- Budget principal – Compte administratif 2017
- Budget annexe du service de l'Eau – Compte administratif 2017
- Budget annexe du Bar-Auberge – Compte administratif 2017
- Comptes de gestion 2017
- Budget principal – Affectation du résultat 2017
- Budget annexe du service de l'Eau– Affectation du résultat 2017
- Budget annexe du Bar-Auberge – Affectation du résultat 2017

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

- Budget principal – Vote des subventions 2018 aux associations
- Budget principal – Vote des taux 2018 des taxes locales
- Création d'une attribution de compensation d'investissement
- Budget principal – Budget primitif 2018
- Budget annexe du service de l'Eau – Budget primitif 2018
- Budget annexe du Bar-Auberge - – Budget primitif 2018
- Tarifs 2018 du service de l'Eau (compléments)

SECURITE

- Convention de coopération entre les polices municipales de Saint-Cyprien et Sury-le-Comtal

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- Prochaines échéances

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	15
Nombre de suffrages exprimés	16
<i>Dont nombre de Procuration(s)</i>	1
<i>Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>(Cf. Délibérations)</i>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 Janvier 2018

Mme Laura LANCRY-FORESTIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du 25 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des votants

2. Décisions du Maire

Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

Date	Objet	Entreprise / Personne	Montant
Janvier 2018	Renouvellement des contrats de suivi des progiciels « e.magnus » Durée : 3 ans	BERGER LEVRAULT	5 124.59€ TTC/an

FINANCES

3. Budget principal – Compte administratif 2017

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Béatrice BLANCO, délibérant sur le compte administratif du budget général de la Commune pour l'exercice 2017 dressé par M. Marc ARCHER, Maire, après s'être fait présenter l'exécution des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		2017	
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n	Fonctionnement	1 309 866,54 €	1 515 541,23 €
	Investissement	239 884,72 €	261 697,52 €
Report année n-1	Fonctionnement		901 352,47 €
	Investissement	61 274,19 €	0,00 €
TOTAL		1 611 025,45 €	2 678 591,22 €
		DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	82 391,34 €	13 937,90 €
TOTAL		82 391,34 €	13 937,90 €
		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	1 309 866,54 €	2 416 893,70 €
	Investissement	383 550,25 €	275 635,42 €
TOTAL		1 693 416,79 €	2 692 529,12 €
		999 112,33 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE (Le Maire ne prend pas part au vote)

- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Budget annexe du service de l'Eau – Compte administratif 2017

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Béatrice BLANCO, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du service de l'eau pour l'exercice 2017 dressé par M. Marc ARCHER, Maire, après s'être fait présenter l'exécution des dépenses et des recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

● Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		2017	
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n	Fonctionnement	202 539,56 €	197 396,58 €
	Investissement	73 370,47 €	39 983,90 €
Report année n-1	Fonctionnement	0,00 €	56 576,00 €
	Investissement	0,00 €	165 817,21 €
TOTAL		275 910,03 €	459 773,69 €
		DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	28 023,93 €	0,00 €
TOTAL		28 023,93 €	0,00 €
		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	202 539,56 €	253 972,58 €
	Investissement	101 394,40 €	205 801,11 €
TOTAL		303 933,96 €	459 773,69 €
		155 839,73 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE (Le Maire ne prend pas part au vote)

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Budget annexe du Bar-Auberge – Compte administratif 2017

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Béatrice BLANCO, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du service Bar-Auberge pour l'exercice 2017 dressé par M. Marc ARCHER, Maire, après s'être fait présenter l'exécution des dépenses et des recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

● Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat année n	Fonctionnement
	Investissement
Report année n-1	Fonctionnement
	Investissement
TOTAL	

Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement
	Investissement
TOTAL	

Résultat cumulé année n	Fonctionnement
	Investissement
TOTAL	

CA 2017	
DEPENSES	RECETTES
24 319,00 €	58 372,00 €
33 308,40 €	33 308,40 €
0,00 €	4 094,10 €
31 313,86 €	0,00 €
88 941,26 €	95 774,50 €
DEPENSES	RECETTES
0,00 €	0,00 €
1 534,54 €	0,00 €
1 534,54 €	0,00 €
DEPENSES	RECETTES
24 319,00 €	62 466,10 €
66 156,80 €	33 308,40 €
90 475,80 €	95 774,50 €
5 298,70 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE (Le Maire ne prend pas part au vote)

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- DECLARE, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

7. Budget principal – Affectation du résultat 2017

En tenant compte du Compte Administratif 2017, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017. Le résultat doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser.

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 61 274,19 €		21 812,80 €	82 391,34 13 937,90	- 68 453,44 €	- 107 914,83 €
FONCTIONNEMENT			1 107 027,16 €			1 107 027,16 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	1 107 027,16 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	107 914,83 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	999 112,33 €
Total affecté au c/ 1068 :	107 914,83 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017 A REPENDRE (LIGNE 001) - 39 461,39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE l'affectation du résultat du budget principal telle qu'exposée ci-dessus.

8. Budget annexe du service de l'Eau– Affectation du résultat 2017

En tenant compte du Compte Administratif 2017, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017. Le résultat doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	165 817,21 €		- 33 386,57 €	28 023,93 € - €	- 28 023,93 €	104 406,71 €
FONCTIONNEMENT			51 433,02 €			51 433,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	51 433,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	51 433,02 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017A REPENDRE (LIGNE 001)	132 430,64 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE l'affectation du résultat du budget annexe du service de l'eau telle qu'exposée ci-dessus.

9. Budget annexe du Bar-Auberge – Affectation du résultat 2017

En tenant compte du Compte Administratif 2017, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017. Le résultat doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 31 313,86 €		- €	1 534,54 € - €	1 534,54 €	- 32 848,40 €
FONCTIONNEMENT			38 147,10 €			38 147,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	38 147,10 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	32 848,40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 298,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	32 848,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017 A REPREDRE (LIGNE 001)	- 31 313,86 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE l'affectation du résultat du budget annexe du service Bar – Auberge telle qu'exposée ci-dessus.

10. Budget principal – Vote des subventions 2018 aux associations

Préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution de subventions aux diverses associations communales ou œuvrant sur le territoire communal.

Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	BUDGET 2017 pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2018	Subvention exceptionnelle 2018	N'a pas pris part au vote
01 - AMICALE DES BOULES	2 172,41 €	1 400,00 €	300,00 €	
02 - ASSOCIATION "LES PRIMEVERES"	1 040,00 €	1 140,00 €	1 000,00 €	
03 - CHASSE	290,00 €	290,00 €		
04 - COMITE DES FETES	6 300,00 €	5 300,00 €		Sébastien BONNEFOI
05 – LOISIRS ET AMITIES	350,00 €	350,00 €		
06 – AMIMM ECOLE DE MUSIQUE	1 180,00 €	1 070,00 €	110,00 €	
07 – F.N.A.C.A.	150,00 €	150,00 €		
08 – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600,00 €	600,00 €		
09 – JUDO CLUB du Forez	2 877,00 €	3 127,00 €		
30 – FC BONSON / ST CYPRIEN	1 826,00 €	1 409,00 €	200,00 €	Michelle BROSSIER Alain PERRIN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

11 - SOU DES ECOLES LAIQUES	1 000,00 €	1 000,00 €		
12 - TENNIS CLUB	1 265,00 €	1 333,00 €	1 000,00 €	
13 - OF TENNIS DE TABLE	850,00 €	870,00 €		
14 - GENERATION ST-CYP	0,00 €	0,00 €		
15 - OF ST CYPRIEN SECT. VOLLEY BALL	2 670,00 €	2 723,00 €		
16 - INFO MEDIAS	350,00 €	350,00 €		
31 - Saint-cyp Runners	200,00 €	150,00 €		Michel PEATIER
32 - U C A T	200,00 €	150,00 €		
33 - Les lucioles s'allument	300,00 €	200,00 €		Béatrice BLANCO
35 - Fondation de france	100,00 €	0,00 €		
34 - ACPG CATM Veuves....	50,00 €	50,00 €		
17 - PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	100,00 €		
18 - LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES	160,00 €	160,00 €		
19 - SYNDICAT PARAGRELE	0,00 €	0,00 €		
20 - O.C.C.E. GROUPE SCOLAIRE	2 000,00 €	1 500,00 €		
21 - D.D.E.N.	50,00 €	50,00 €		
22 - Assoc. Agir pour les Victimes de la Route	150,00 €	150,00 €		
29 - Ligue de l'enseignement de la Loire	100,00 €	100,00 €		
36 - Shades of Rock		300,00 €		
TOTAL	26 330,41 €	24 022,00 €	2 610,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE (Cf. Tableau ci-dessus)

- APPROUVE les montants des subventions 2018 à verser aux associations tels qu'exposés ci-dessus.

11. Budget principal – Vote des taux 2018 des taxes locales

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de maintenir à leur niveau les taux communaux des impôts ménagers, comme suit :

Taux (en %)	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	12,09 %	12,09%	12,09%
Taxe sur le foncier bâti	21,61 %	21,61%	21,61%
Taxe sur le foncier non bâti	43,53 %	43,53%	43,53%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2018.
- APPROUVE les taux proposés ci-dessus pour le budget 2018.

12. Création d'une attribution de compensation d'investissement

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la Loi de finances rectificative de 2016 ;

La législation autorise désormais les communes et les EPCI à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Considérant l'intérêt de comptabiliser sur la section d'investissement la charge d'investissement transférée et retenue sur l'attribution de compensation de chaque commune qui devrait contribuer à préserver le ratio d'épargne de gestion et le ratio d'épargne brute des budgets communaux, mais aussi son ratio de capacité de désendettement (calculé à partir de l'épargne brute dégagée annuellement par la commune).

Considérant que cette imputation doit être décidée dans le cadre de la révision libre du montant de l'attribution de compensation (prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Considérant que l'adoption du principe d'imputation des attributions de compensation en investissement nécessite donc des délibérations concordantes du conseil communautaire (à la majorité des deux tiers) et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe de création d'une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement en 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.

13. Budget principal – Budget primitif 2018

Monsieur Le Maire présente les grandes lignes du budget 2018 de la commune par chapitres et par section. Il rappelle que les grandes orientations ont été présentées lors de la commission des finances du 8 Mars 2018.

La vue d'ensemble du budget ainsi proposée est la suivante :

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

		2018	
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n	Fonctionnement	2 420 034,33 €	1 420 922,00 €
	Investissement	1 091 428,47 €	1 199 343,30 €
Report année n-1	Fonctionnement		999 112,33 €
	Investissement	39 461,39 €	0,00 €
TOTAL		3 550 924,19 €	3 619 377,63 €
		DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	82 391,34 €	13 937,90 €
TOTAL		82 391,34 €	13 937,90 €
		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	2 420 034,33 €	2 420 034,33 €
	Investissement	1 213 281,20 €	1 213 281,20 €
TOTAL		3 633 315,53 €	3 633 315,53 €

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- DECIDE D'ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget principal tel que synthétisé ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

*La dette par habitants s'élève à 320.78 € au 31 décembre 2017.
Elle sera de 294.38 € à fin 2018 sans nouvel emprunt.
Moyenne de la strate : National 722 € / Rhône-Alpes 954 € (source DGCL)*

14. Budget annexe du service de l'Eau – Budget primitif 2018

Monsieur Le Maire présente les grandes lignes du budget 2018 du service bar-Auberge par chapitres et par section. Il rappelle que les grandes orientations ont été présentées lors de la commission des finances du 8 Mars 2018.

La vue d'ensemble du budget ainsi proposée est la suivante :

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

		2018	
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n	Fonctionnement	246 114,53 €	194 681,51 €
	Investissement	146 861,39 €	42 454,68 €
Report année n-1	Fonctionnement	0,00 €	51 433,02 €
	Investissement	0,00 €	132 430,64 €
TOTAL		392 975,92 €	420 999,85 €
		DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	28 023,93 €	0,00 €
TOTAL		28 023,93 €	0,00 €
		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	246 114,53 €	246 114,53 €
	Investissement	174 885,32 €	174 885,32 €
TOTAL		420 999,85 €	420 999,85 €

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe du service d'eau potable présenté par le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- DECIDE D'ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe du service de l'eau tel que synthétisé ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - o au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

15. Budget annexe du Bar-Auberge - – Budget primitif 2018

Monsieur Le Maire présente les grandes lignes du budget 2018 du service bar-Auberge par chapitres et par section. Il rappelle que les grandes orientations ont été présentées lors de la commission des finances du 8 Mars 2018.

La vue d'ensemble du budget ainsi proposée est la suivante :

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

		BP 2018	
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n	Fonctionnement	63 567,70 €	58 269,00 €
	Investissement	36 460,00 €	69 308,40 €
Report année n-1	Fonctionnement		5 298,70 €
	Investissement	31 313,86 €	0,00 €
TOTAL		131 341,56 €	132 876,10 €
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	1 534,54 €	0,00 €
TOTAL		1 534,54 €	0,00 €
		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	63 567,70 €	63 567,70 €
	Investissement	69 308,40 €	69 308,40 €
TOTAL		132 876,10 €	132 876,10 €

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du service Bar - Auberge,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe du service Bar - Auberge présenté par le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- DECIDE D'ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe du service Bar - Auberge tel que synthétisé ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - o au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

16. Tarifs 2018 du service de l'Eau (compléments)

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs du service de l'eau pour 2018.

Il convient d'apporter un complément à cette délibération pour intégrer 2 éléments :

- Courant 2018, le service commun de facturation de Loire Forez va mettre en place la mensualisation. Ainsi, pour les abonnés qui en feront la demande, des prélèvements mensuels seront effectués sur leur compte pour le règlement de leur facture. Ces prélèvements peuvent parfois être rejetés. Il apparaît nécessaire de fixer un tarif en cas de rejet.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

Frais pour rejet de prélèvement	Tarifs 2018
1 ^{er} rejet	2,5 €
2 ^{ème} rejet	5 €

- Les droits fixes ont été actés à 47€ pour une année pleine. Il est précisé qu'à partir du 1^{er} Janvier 2018, ces droits seront proratisés à la date de déménagement ou d'emménagement de l'abonné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- APPROUVE les compléments apportés concernant les tarifs du service de l'eau 2018.

SECURITE

17. Convention de coopération entre les polices municipales de Saint-Cyprien et Sury-le-Comtal

Pour répondre au besoin croissant de sécurité et de tranquillité publique dans les communes de Sury-le-Comtal et de St Cyprien, il apparaît opportun que les agents de police municipale coopèrent à des moments définis au sein d'une convention de partenariat.

Les missions concernées sont :

- Surveillance de la circulation routière (contrôle vitesse)
- Intervention en renfort de l'autre Policier Municipal (en cas d'urgence)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE la convention de coopération entre les communes de Sury-le Comtal et Saint-Cyprien ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu sommaire des commissions municipales**

Commission Environnement – Cadre de vie

- Nettoyage de printemps du samedi 3 mars à 9h : remerciements aux personnes présentes (environ 60), 460 kg de déchets ramassés
- Assemblée générale du syndicat Paragrêle : pas de subvention cette année. Peut-être une demande de participation pour le référent
- Demande par le GAEC Lassablière de créer un pont en face du cimetière
- Broyage du buisson vers le Tabot Maltaverne vendredi 23/03

Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- Prochaine commission le 25/04

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

- Rénovation de l'appartement de la Maison Zyber pour mise en location à partir du 1^{er} mai.
- Accessibilité : les travaux ne peuvent pas démarrer tant que la décision d'attribution ou non de la subvention du Conseil Départemental n'est pas connue
- La façade de la maison du tennis sera refaite avant le 28/04
- Des travaux sont prévus concernant le carrelage des vestiaires du foot.

Commission Animations et cérémonies

- Recherche des exposants en cours pour le marché de l'été
- Le Président du judo demande si on peut ouvrir le dojo à un intervenant pour des cours à des malades d'Alzheimer. A étudier....

Commission Voirie – Sécurité

- Travaux Rue et allée du Tabot : depuis lundi 19/03, la société Colas intervient dans l'allée pour les caniveaux et bordures jusqu'au 24/03. Puis travaux dans la rue. Les enrobés seront faits pendant les vacances scolaires.
- Îlots CD108 : 2 devis obtenus, environ 30 000 € pour 10 îlots. Une rencontre va être organisée avec la société pour sélectionner la meilleure solution.
- Les études Rue du Stade se poursuivent.
- La 1^{ère} phase de la vidéoprotection va être lancée : rond-point de la Becque, rond-point de l'industrie, « rond-point » Antonin Vincent, école.

Commission Education – Conseil municipal des enfants

- Conseil d'école 26 février : approbation de la semaine à 4 jours ; question sur l'éclairage de la cour de l'école maternelle ; observations sur rue du Gour du Lac non éclairée, demande de mobilier pour l'école maternelle
- Rythmes scolaires : une convention sera signée avec Bonson concernant l'accueil des mercredis et des vacances scolaires. Pour les temps de midi, travail en cours mais en baissant les taux d'encadrement. Le portail familles sera « partagé » avec Bonson avec 2 bases de données indépendantes.
- Le projet de planning 2018-2019 des agents de l'école leur a été remis le 20/03. Elles seront reçues individuellement pour en parler.
- Restaurant scolaire : devis en cours pour le four et le piano / repas à thème « Amérique » le 20/03 très apprécié des enfants.
- CME : travail sur le film, enregistrement des voix off le 25/05. Commission le 5/04 pour notamment parler du voyage du CME.
- Confirmation de la fermeture d'une classe. A la rentrée, moyenne de 23.7 élèves / classe pour 10 classes.

Commission Fleurissement

- Square de la Garenne : les travaux ont débuté.
- Formation défibrillateur le 28/04, 2 groupes (8h-10h et 10h-12h). Pour le moment, 2 associations se sont manifestées. Toutes seront relancées par courrier.

Commission Communication – Démocratie locale

- Le bulletin de janvier a été distribué aux communes voisines.
- Site internet : travail en cours pour renseigner la rubrique Artisans-commerçants.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

- Film de la commune : il reste à faire des images des courts de tennis, du stade Philippon, du tennis de table, de la cascade. Le texte a été écrit par les enfants du CME. Le film sera présenté lors de la Fête de l'école, sur la page Facebook et le Site de la Commune puis aux vœux du Maire.
- Travail sur l'identité visuelle de la commune. Un contact a été pris avec une infographiste. Réflexion sur une phrase d'accroche. Lorsque 2 ou 3 maquettes seront définies et sélectionnées, proposition de mettre au vote des cypriennois. Le projet devrait aboutir en fin d'année.
- Réseau informatique de la Mairie vieillissant : un switch a dû être changé.
- 3 ordinateurs du parc informatique de la Mairie vont être renouvelés.

Commission Urbanisme

- Travail sur le PLUI : zonages agricoles à vérifier ; point avec Veauchette et Sury pour avoir le même zonage qu'eux à la Genette et à la Rive.
- Identification des locaux pour changer de destination pour devenir un logement : une partie de la commission s'est rendue sur place pour établir une liste.

Questions diverses

- Préamballes 2018 : notre commune n'a pas été retenue.
- Gros problème d'assainissement rue des Sables. L'astreinte de LFA est intervenue et a été très efficace.
- Problème Malbief : ouvrage d'art rue de la Genette. Ce n'est pas un fossé mais un cours d'eau donc le curage ne doit pas être réalisé de la même manière. Attente LFA.
- L'enquête publique concernant la modification du PLU démarre le 21/03.
- **Prochaines échéances :**
 - o Conseil Municipal le mercredi 16 mai 2018

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Fait à Saint Cyprien, le 28 Mars 2018

**LE MAIRE
MARC ARCHER**

